

DEPARTEMENT DU FINISTERE COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE	EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Réunion ordinaire du 14 novembre 2023
---	--

Membres en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
31	19 + 7 pouvoirs	06 novembre 2023	07 novembre 2023

N° délibération	Objet
2023-066	Convention de finalisation du projet « Bretagne Très Haut Débit » avec le syndicat mixte Megalis Bretagne

Le quatorze novembre 2023 à 18 heures 30 mn, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle communautaire à Loqueffret sous la présidence de Jean-François DUMONTEIL, Président.

Étaient présents :

BERRIEN : Hubert LE LANN
BOLAZEC : Coralie JEZEQUEL
BOTMEUR : Eric PRIGENT
BRASPARTS : Josiane GUINVARC'H
BRENNILIS : Marie-Noëlle JAFFRE, Alexis MANAC'H
HUELGOAT : Gérard TOSSER
LA FEUILLEE : Jean-François DUMONTEIL, Annie SALMAS
LOPEREC : Jean-Yves CRENN, Eric GONIDEC
LOQUEFFRET : Sylvie ALLAIN, Marcel SALAÜN
PLOUYE : Grégory LE GUILLOU, Arnaud COZIEN
SAINT-RIVOAL : Mickaël TOULLEC
SCRIGNAC : Georges MORVAN, Jean LE GAC, André PAUL

Pouvoirs : Brigitte COURBEZ à Hubert LE LANN, Jean-Yves BROUSTAL à Mickaël TOULLEC, Philippe ROBERT DANTEC à Josiane GUINVARC'H, Anne ROLLAND à Eric PRIGENT, Typhaine BODENEZ à Jean-François DUMONTEIL, Marc QUEMENER à Gérard TOSSER, Maryvonne LE GUILLOU à Jean-Yves CRENN

Excusés : Barbara PERRON, Claude MOREL, Marie-Brigitte BRETHERS, Jacques THEPAUT, Christophe DANIEL

Secrétaire de séance : Coralie JEZEQUEL

Rapporteur : Jean-François DUMONTEIL

La gouvernance et la maîtrise d'ouvrage de la mise en place du réseau de communications électroniques à très haut débit est porté par le syndicat mixte Megalis Bretagne sur la région Bretagne,

plus précisément là où l'intervention publique est indispensable pour offrir aux usagers des tarifs raisonnables.

Monts d'Arrée Communauté participe au financement du projet Bretagne Très Haut Débit (BTHD) pour raccorder l'ensemble du territoire, avec un objectif de couverture intégrale d'ici fin 2026.

Le déploiement et financement est prévu en trois phases, ainsi chaque phase a fait l'objet d'une convention distincte. La convention de finalisation présentée a pour objet d'arrêter les conditions et modalités de la contribution de l'EPCI au solde du financement du projet BTHD.

Elle détaille, par phase du projet, le montant global à financer, le montant déjà financé et le reste à financer dans le cadre de cette convention, en fonction du nombre de locaux actualisé sur le territoire de la communauté de communes, tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous.

		CONVENTIONS PRECEDENTES	PRESENTE CONVENTION
		(445€ par local)	(308€ par local)
PHASE 1	Nb locaux	1 355	1 281
	Montant	602 975 €	394 548 €
PHASE 2	Nb locaux	2 341	2 660
	Montant	1 041 745 €	819 280 €
PHASE 3	Nb locaux		3 548
	Montant		1 092 784 €
TOTAL	Nb locaux	3 696	7 489
	Montant	1 644 720 €	2 306 612 €

Montant à financer par l'EPCI sur l'ensemble du projet	2 306 612 €
Montant déjà financé par l'EPCI au titre des conventions précédentes	1 644 720 €
Montant déductible des opérations de MED	9 772 €
Reste à financer (objet de la présente convention)	652 120 €

Elle prévoit un versement de 3 acomptes de 25 % du montant de la convention en 2024, 2025 et 2026.

Le solde sera versé en 2027 à réception des travaux par le syndicat mixte.

Les appels de fonds à chaque étape de règlement comporteront un titre de recette en investissement correspondant à 98 % du montant de l'appel de fond concerné et un titre de recette en fonctionnement, ce dernier portant sur 2 % du montant global de l'appel de fond concerné.

Suite à cette présentation, il est proposé au conseil communautaire d'approuver la convention de finalisation du projet BTHD avec le syndicat mixte Megalis Bretagne et d'autoriser le Président à la signer.

Adopté à l'unanimité

Le projet de convention est annexé à la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Président,



La secrétaire,

A handwritten signature in black ink, appearing to be "L. B.", written in a cursive style.

